



TECHFORALL

GARANTIE

I. Durée et début de la garantie

- 1) La garantie est valable pour trente-six (36) mois.
- 2) Cette période commence le jour (date) de la livraison du produit ou du système dans la position de fonctionnement. Cette date doit être basée sur la carte de garantie ou le document correspondant accompagnant le produit ou le système intégré. (preuve de détail, bordereau d'expédition - facture, etc.).

Les avantages sont pour des raisons de sécurité ne prolonge pas la garantie au-delà de la période initiale.

II. Conditions de garantie

TECHFORALL fournit la garantie ci-dessus pour les produits qu'elle vend et pour lesquels les conditions suivantes sont prouvées:

- 1) **TECHFORALL** fournit la garantie ci-dessus pour les produits qu'elle vend et pour lesquels les conditions suivantes sont prouvées:
- 2) Les produits sont installés et fonctionnent en Grèce.

III. Contenu et étendue de la garantie

- 1) Les défauts pouvant survenir pendant la période de garantie sont restaurés gratuitement par **TECHFORALL**, soit par réparation, soit par remplacement des pièces défectueuses. Les pièces remplacées ou parties de l'équipement sont la propriété de **TECHFORALL**.
- 2) **TECHFORALL** peut remplacer le produit par un autre si, à sa discrétion, la réparation n'est pas rentable.
- 3) Les produits achetés auprès du magasin **TECHFORALL** et tous les frais de transport vers et depuis le département technique de l'entreprise, ainsi que les dommages causés par le transfert, sont exclusivement ceux du client expéditeur.
- 4) Si le **TECHFORALL** venir par défaut sur la restauration du défaut et la valeur par défaut est plus de huit semaines, [cette période commence le jour où le produit défectueux est tiré du service technique **TECHFORALL** ou pour les systèmes qui sont situés sur place et nécessitent une intervention par le service technique autorisé de **TECHFORALL** jour indiqué des dommages au service technique pour envoyer un courrier électronique (e-mail) ou support@techforall.gr sur le télécopieur (fax) 0030 2310 428795 en cas d'échec de récupération ou d'impossibilité, l'acheteur est en droit de se demander si le renversement du remplacement de la réduction de la vente ou le prix ou le dispositif final.
- 5) Les autres réclamations de clients contre **TECHFORALL** sont exclues.

IV. Limitations de garantie

Aucun défaut dû à la garantie n'est couvert:

- 1) Dans une installation ou une installation incorrecte ou non-respect des réglementations en vigueur dans le pays ou les instructions d'installation écrites du fabricant.
- 2) En cas de manipulation impropre ou négligente, mauvaise ou, en aucun cas, non conforme aux instructions du fabricant concernant l'utilisation du produit, en cas d'utilisation impropre, lors d'une utilisation non autorisée par un tiers, lors d'un événement externe, dans la fourniture de l'appareil contraire aux spécifications du fabricant; à un entretien incorrect de l'appareil en raison de l'acheteur.
- 3) Les problèmes du réseau électrique public et privé (par exemple, les fluctuations de tension, les surtensions dues à la foudre, etc.), les problèmes de réseaux téléphoniques publics et privés (surtensions dues à la foudre, etc.)
- 4) Réparations ou modifications effectuées par d'autres personnes non autorisées.
- 5) Dans tous les produits utilisant des accumulateurs (panneaux d'alarme, panneaux d'alarme incendie, sirènes externes autonomes, alimentations sans coupure, etc.) dans lesquels la maintenance nécessaire n'a pas été effectuée, entre autres contrôles et remplacements de batteries tous les deux ans sous la responsabilité du client.

